



# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 26 septembre 2017*

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2017

Présents : DUMOULIN Jean-Paul, VIGEANT Catherine, LARIGNON Thierry, VELINA Olivier, CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien, COHU Jean-Stéphane, RANDONNET Marc, MERCERON Jérôme,

Absent excusé : RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien,

Absent : LUCERI Morgane, DELIN Pâquerette,

Secrétaire de séance : MERCERON Jérôme,



## I – INFORMATIONS GENERALES

### 1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 18 septembre

- Audit de territoire pour les écoles : retour attendu pour décembre
- Gestion des milieux aquatiques : chasse aux ragondins
- Haut débit pour les particuliers à l'horizon 2026 – 2030 : montant forfaitaire pour 9.569 prises 1.674.675 €
- Habitat : prime à l'assainissement individuel
- Contrat Vendée Territoire : demande de subvention pour la muséographie de la Maison de la Meunerie
- Salles de sports : règlement intérieur
- Aide financière aux sinistrés de l'ouragan Irma



### ACCEPTATION DE MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE POUR UNE APPLICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 : MISE A JOUR ET PRISE DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE AU PUBLIC Y AFFERENTES »

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise vient de lui notifier la délibération n°2017CC-09-200 du 18 septembre 2017, portant modification de ses statuts.

#### 1. Mise à jour :

- **La compétence GEMAPI devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec cet intitulé :**  
« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ».
- **L'intitulé de la compétence « gens du voyage » s'écrit désormais ainsi :**  
« Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

#### 2. Prise de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes »

La loi NOTRe du 7 juillet 2015 a créé la compétence en matière de maison de services au public. Elle figure au titre des compétences optionnelles pouvant être transférées à la Communauté de Communes.

La commune de Benet dispose depuis le 7 décembre 2016 d'une maison de services au public (MSAP), installée à la Poste.

La MSAP est un espace mutualisé de services, labellisé par le Préfet, qui permet aux habitants d'un territoire d'avoir à proximité de leur domicile, accès à différents services publics. A Benet, les services sont proposés au sein de la Poste et concernent la CARSAT, la CPAM, Pôle Emploi et la MSA.

Compte tenu que pour certaines communes du territoire, le temps d'accès aux services publics est de plus de 15 mn,

Considérant l'objectif partagé d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural,

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise propose une modification de ses statuts visant à la prise de compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

La Communauté de Communes sera substituée dans les actes, moyens, droits et obligations de la commune de Benet et garantira le bon fonctionnement du service en maintenant les moyens humains, matériels et financiers dont celui-ci disposait avant le transfert de la compétence, dans les conditions définies antérieurement par la convention.

La Communauté de Communes engagera une redéfinition du contenu de la convention cadre initiale passée par la commune, selon le contenu issu de la loi NOTRe : partenaires concernés, définition de la zone, des services rendus, des prestations, des conditions de fonctionnement...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyant la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et notamment son article 100 prévoyant la création de maisons de services au public (MSAP),

Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la délibération en date du 18 septembre 2017 de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et le projet de statuts annexé ;

DECIDE à la majorité (7 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil Municipal valide :

- la mise à jour des statuts,
- le transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au publics et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits de citoyens dans leurs relations avec les administrations »

et accepte le projet de statuts modifiés tel qu'annexé à la délibération n°2017CC-09-200 du 18 septembre 2017 de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Article 2 : Les statuts ainsi modifiés entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Article 3 : Monsieur / Madame le Maire est chargé(e) d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

## 2) Le SYCODEM – TRIVALIS:



Vote des tarifs de la redevance incitative

Facture « blanche » aux usagers prochainement




## 3) Les syndicats intercommunaux

<b>SYDEV</b> : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
<b>Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent</b>	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
<b>SPL</b> Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
<b>Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée</b>	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	

<b>CCAS centre communal d'action sociale</b>	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Morgane LUCERI Bruno CHAUVET	Pas de nouvelles informations Réunion jeudi 5 octobre à 18 h 15	
<b>SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale</b>	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Pas de nouvelles informations	
<b>SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise</b>	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	
<b>PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN</b>	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
<b>SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES</b>	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Réunion lundi 18/09	

#### 4) Les commissions intercommunales

<b>Commission 13 juillet</b>	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	En attente du bilan financier Réunion prévue le 10 octobre
<b>Commission RPI DE L'AUTISE</b> 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Bilan des inscriptions aux TAPs : 66 enfants sur Oulmes et 46 sur Courdault Discussion autour de l'actualité : débat sur les rythmes scolaires et les TAPs et les « on dit »

#### 5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>URBANISME</b> <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien</i>	LES ECLUZIS : suivi commercialisation des terrains	Jean-Stéphane		Vendus 6-5-13 Option lot 11 et 2 mais sans confirmation à ce jour	
<b>BATIMENTS</b> <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry</i>	AGENCE POSTALE	Jérôme 3 Mars 2016		Voir ci-dessous	
	Nettoyage extérieur ATELIER	Bruno		contact avec hygieclean : novembre	
	Salle des Ormes hydrofuge sur la toiture	?			
	Mur enceinte du jardin derrière la guinguette	Olivier Juin 2017		21/09 : contact pris avec atelier IME les 3 moulins – travaux possible début 2018	
	Locations guinguettes	Bruno Fabien 01/12/2016		Bilan locations – tarifs – conso EDF – dossier transféré à la commission Finances	
<b>PROJET REHABILITATION ECOLE</b>	Olivier Mars 2015	Faisabilité 26/01/2016 Programme 27/09/2016	Audit en cours sur le territoire CCVSA – contact Pauline OLIVIER – RDV à la CCVSA le 25/09		
<b>ACCESSIBILITE E.R.P.</b>	Travaux suite au diagnostic 2012 société A2CH	Bruno et Olivier		Réunion le 27 avril en attente détail travaux à faire – registres de suivi obligatoires pour chaque ERP au 01/10	


DEMEMAGEMENT DE L'AGNCE POSTALE COMMUNALE :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<p>Économies de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau</li> <li>- Electricité</li> <li>- Téléphone / internet</li> <li>- Entretien</li> </ul>	<p>Quelques travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Menuiserie 9.042 € TTC</li> <li>- Peinture 1.998 € TTC</li> <li>- Électricité / prises ?</li> </ul> <p>MAIS subvention de LA POSTE 4.600 € Récupération de la TVA en 2019 environ 1.500 €</p>
Mutualisation possible des agents administratifs	
RECETTES : location du local vacant	

Le conseil donne son accord à l'unanimité

ADJOINT / Cathy VIGEANT

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE</b> <i>LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme</i>	Clos du bouilleur – panneau	? Janv 2015			
	Reprise des concessions CIMETIERE	? Janv 2016	06/12/16	Procédure en cours	
	Etude abords de l'Eglise	? Sept 2017			
<b>INFORMATIONS – COMMUNICATION</b> <i>RANDONNET Marc LUCERI Morgane LARIGNON Thierry VELINA Olivier</i>	Mise à jour PLAN DE VILLE			Changements commerces / services et réédition	
	FLASH			distribution	
<b>FÊTES RÉCEPTIONS</b> <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry</i>	OULMES'AMUSE 1 <sup>er</sup> juillet 2017	? Janvier 2017	31/01/2017	bilan financier	
	Fête du 14 juillet			bilan	
	Concert EGLISE – vendredi 27 octobre à 20 h Cérémonie du 11 novembre Sainte Barbe le 25 novembre				

CULTURE	Cathy Relation CCVSA		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Cathy	Projet soirée contes et légendes le 13 octobre	

ADJOINT / Thierry LARIGNON

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>VOIRIE SÉCURITÉ</b> <i>MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy</i>	Inventaire des panneaux abîmés	Bruno Juin 2017		fait	
	TRAVAUX 2017		Le 30/05/17	Pacouinay : chantier le 25/09	Terminé
	Poteaux incendie	Thierry		A jour – 2 indisponibles	
	Place A. Faucher	Sébastien		Ouverture dossier prendre contacts avec les communes sur projets similaires	
	Circulation rue du ballet/rue du mouton	Jérôme		Enquête riverains	

	Sécurité Thibie	Paquy		Etude coussins berlinois – avis commission	
<b>P.A.V.E</b> RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	Le Maire 2011 Podotactiles mai 2015		Problème de pose Contact pris	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Rue des Maléons Et poste rue des Groies	Thierry 29 sept 2016		Devis toujours en attente	relancer
	Fossé rue de la thibie	Bruno	Validation ETA BRODEAU	En septembre DICT envoyés pour réseaux	

#### ADJOINT / Marc RANDONNET

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>EGLISE NOTRE DAME</b>	Travaux de stabilité et d'assainissement	Marc Janvier 2011		En attente solde des factures	
<b>VIE ASSOCIATIVE</b> MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy	Assemblées générales			APE le 29 septembre Amicale laïque 25 novembre	
<b>FINANCES</b> VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Déclaration H1	Marc Janv 2015	convention	Convention vérification sélective des locaux – fiches individuelles des logements concernés envoyées à la DGFIP	
	Consommation énergie	Marc		En attente Reprendre dossier guinguette	
<b>INVENTAIRE ZONES HUMIDES</b>		Marc	30 mai 2017	Groupement de commande Signature le 23/10	
<b>Taxes publicitaires</b>	Panneaux et enseignes publicitaires	Marc Fév 2016		Proposition Signalétique à voir avec le Parc et Dépar. Prendre rdv avec les commerçants	

## II – REDEVANCE 2017 D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Le Maire** rappelle la délibération du 27 septembre 2016 fixant les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2017 à savoir :

- Part fixe = 24,00 €
- Prix au m<sup>3</sup> = 0,80 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- DECIDE de ne pas modifier le montant de la redevance assainissement qui sera recouvrée par les services de la SAUR au profit de la commune, compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - **Part fixe = 24,00 €**
  - **Prix au m<sup>3</sup> = 0,80 €**

## III –CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE

M. le Maire expose :

Le Département et la communauté de communes Vendée Sèvre Autise travaillent pour le déploiement très haut débit sur le territoire et donc la commune d'Oulmes.

Dans le cadre des travaux de mise en place du réseau, le Département met à disposition de l'occupant, qui accepte, une emprise foncière de 0.6 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section AD90 de 684 m<sup>2</sup>, située à Oulmes, Place André Faucher Rue Georges Clémenceau.

Celle-ci est déterminée pour permettre l'implantation provisoire des infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique).

A ce titre, l'occupant est autorisé à y implanter les fourreaux et câbles, chambres et dalles destinés à cette montée en débit sur le réseau internet.

Les lieux mis à disposition de l'occupant relèvent du domaine privé de la Commune.

En conséquence, la présente convention est régie par les dispositions relatives aux conventions d'occupation du domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 pours, 1 contre)

- DONNE SON ACCORD pour l'occupation temporaire du domaine prive communal de 0.6 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section AD90 de 684 m<sup>2</sup>, située à Oulmes, Place André Faucher Rue Georges Clémenceau
- MANDATE le Maire pour signer ladite convention

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

- AMICALE LAÏQUE : renouvellement de mise à disposition de la salle du Conseil pour les ateliers informatiques.
- SUBVENTION : régularisation d'attribution de subvention exceptionnelle pour l'APE concernant l'animation de la fête d'école.
- CONCERT A L'EGLISE : le Maire donne lecture du courrier de M. le Curé concernant le concert, et de la réponse envoyée.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.*

*Prochaine séance le **mardi 24 octobre 2017***

Le Conseil municipal,



Le Maire,